

# **Capital régional et coopératif Desjardins**

États financiers individuels intermédiaires  
**30 juin 2014**  
(en milliers de dollars canadiens)



Le 21 août 2014

## **Rapport de l'auditeur indépendant**

### **Aux actionnaires de Capital régional et coopératif Desjardins**

Nous avons effectué l'audit des états financiers individuels ci-joints (les états financiers) de Capital régional et coopératif Desjardins, qui comprennent les bilans au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013, le bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et les états du résultat global, des variations de l'actif net et les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2014 et 2013, ainsi que les notes afférentes constituées d'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

#### **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

---

*PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l.  
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, Montréal (Québec) Canada H3B 2G4  
Téléphone : +1 514 205-5000, Télécopieur : +1 514 205-5675*



Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus au cours de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**Opinion**

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Capital régional et coopératif Desjardins au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au bilan d'ouverture du 1<sup>er</sup> janvier 2013, ainsi que de leur performance financière et de leur flux de trésorerie pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2014 et 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

*(signée)* PricewaterhouseCoopers LLP/s.r.l./s.e.n.c.r.l. <sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n. A111799

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Bilans

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre d'actions ordinaires et l'actif net par action ordinaire)

	Note	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$
<b>Actif</b>				
Investissements à impact économique québécois	7	762 100	733 907	659 045
Autres investissements	8	663 485	706 996	670 572
Comptes débiteurs	10	24 269	22 258	29 946
Encaisse	11	16 642	9 701	7 357
Impôts sur le bénéfice	18	18 649	16 490	11 415
		<u>1 485 145</u>	<u>1 489 352</u>	<u>1 378 335</u>
<b>Passif</b>				
Billets à payer et passifs financiers	12	15 365	15 000	11 352
Comptes créditeurs	13	10 150	3 776	2 501
Impôts sur le bénéfice	18	-	-	8 036
		<u>25 515</u>	<u>18 776</u>	<u>21 889</u>
<b>Actif net</b>	15	<u>1 459 630</u>	<u>1 470 576</u>	<u>1 356 446</u>
<b>Nombre d'actions ordinaires en circulation</b>		<u>122 432 368</u>	<u>126 164 932</u>	<u>118 243 301</u>
<b>Actif net par action ordinaire</b>		11,92	11,66	11,47

Au nom du conseil d'administration de Capital régional et coopératif Desjardins,

(signé) André Lachapelle, administrateur

(signé) Jacques Plante, administrateur

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers

# Capital régional et coopératif Desjardins

## États du résultat global

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires et le bénéfice net par action ordinaire)

	Note	2014 \$	2013 \$
<b>Produits</b>			
Intérêts	7	18 811	21 174
Dividendes		3 618	3 172
Frais d'administration		216	376
		<u>22 645</u>	<u>24 722</u>
<b>Gains (pertes) sur investissements</b>			
Réalisés		1 663	(1 201)
Non réalisés		26 182	(2 377)
		<u>27 845</u>	<u>(3 578)</u>
<b>Total des produits et des gains (pertes) sur investissements</b>		<u>50 490</u>	<u>21 144</u>
<b>Charges</b>			
Frais de gestion		12 210	12 478
Autres frais d'exploitation	17	1 594	1 895
Services aux actionnaires	17	1 018	813
		<u>14 822</u>	<u>15 186</u>
<b>Bénéfice avant impôts</b>		<u>35 668</u>	<u>5 958</u>
<b>Impôts sur le bénéfice</b>	18	<u>3 267</u>	<u>3 942</u>
<b>Bénéfice net de la période</b>		<u>32 401</u>	<u>2 016</u>
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires</b>		<u>123 762 598</u>	<u>123 574 062</u>
<b>Bénéfice net par action ordinaire</b>		<u>0,26</u>	<u>0,02</u>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Capital régional et coopératif Desjardins

## États des variations de l'actif net

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital-actions (note 15)		Surplus d'apport <sup>(2)</sup>	Bénéfices non répartis	Actif net
	Nombre	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 31 décembre 2013</b>	126 164 932	1 285 213	-	185 363	1 470 576
<b>Bénéfice net de la période</b>	-	-	-	32 401	32 401
<b>Opérations sur le capital-actions<sup>(1)</sup></b>					
Rachat d'actions ordinaires	( 3 732 564)	(37 980)	-	(5 367)	(43 347)
<b>Solde au 30 juin 2014</b>	<b>122 432 368</b>	<b>1 247 233</b>	<b>-</b>	<b>212 397</b>	<b>1 459 630</b>
<b>Solde au 31 décembre 2012</b>	118 243 301	1 189 745	2 004	164 697	1 356 446
<b>Bénéfice net de la période</b>	-	-	-	2 016	2 016
<b>Opérations sur le capital-actions<sup>(1)</sup></b>					
Emission d'actions ordinaires	13 077 057	149 994	-	-	149 994
Frais d'émission, nets des impôts de 1 155 \$	-	(1 739)	-	-	(1 739)
Rachat d'actions ordinaires	(2 974 058)	(30 512)	(2 004)	(1 536)	(34 052)
<b>Solde au 30 juin 2013</b>	<b>128 346 300</b>	<b>1 307 488</b>	<b>-</b>	<b>165 177</b>	<b>1 472 665</b>

<sup>(1)</sup> Ces données ne tiennent pas compte des demandes de rachat effectuées dans les 30 jours suivant la date de souscription.

<sup>(2)</sup> Le surplus d'apport provient de l'excédent de la valeur d'émission des actions sur le prix payé lors de leur rachat.

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Tableaux des flux de trésorerie

Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	Note	2014 \$	2013 \$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Bénéfice net de la période		32 401	2 016
Ajustements sans effet sur la trésorerie :			
Pertes (gains) sur investissements		(27 845)	3 578
Amortissement des primes et des escomptes sur les autres investissements		1 209	1 936
Impôts différés		(6)	(16)
Intérêts capitalisés et autres éléments hors caisse		(1 279)	(1 235)
Variation des actifs et des passifs opérationnels :			
Impôts sur le bénéfice à recouvrer		(2 153)	(3 416)
Comptes débiteurs		(780)	(2 454)
Impôts sur le bénéfice à payer		-	(8 036)
Comptes créditeurs		334	604
Acquisition d'investissements à impact économique québécois		(52 888)	(29 908)
Produit de la cession d'investissements à impact économique québécois		40 540	47 684
Acquisition d'autres investissements		(287 238)	(534 327)
Produit de la cession d'autres investissements		344 362	410 337
		<hr/>	<hr/>
		46 657	(113 237)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Émission d'actions ordinaires		-	147 229
Rachat d'actions ordinaires		(43 347)	(34 052)
		<hr/>	<hr/>
		(43 347)	113 177
<b>Variation nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie au cours de la période</b>			
		3 310	(60)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période</b>			
		20 284	10 953
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période</b>			
		<hr/>	<hr/>
		23 594	10 893
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>			
Intérêts reçus		18 516	20 780
Dividendes reçus		3 738	3 131
Impôts sur le bénéfice payés		5 426	15 014

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 1 Loi constitutive, administration et investissements

### Loi constitutive

Capital régional et coopératif Desjardins (la « Société ») est constituée par une loi de l'Assemblée nationale du Québec (R.L.R.Q. c. C-6.1) (la « Loi ») et est réputée avoir été constituée par dépôt de statuts le 1<sup>er</sup> juillet 2001. La Société a commencé ses activités le 5 novembre 2001 et est une personne morale à fonds social. La Société a comme place d'affaire le 2, Complexe Desjardins, tour Est, bureau 1717, Montréal (Québec), Canada, et son siège social est situé au 100, rue des Commandeurs, Lévis (Québec), Canada.

### Administration

Les activités de la Société sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres :

- Huit personnes nommées par la présidente du Mouvement des caisses Desjardins;
- Deux personnes élues par l'assemblée générale des porteurs d'actions;
- Deux personnes nommées par les dix membres nommés précédemment parmi les personnes que ces membres jugent représentatives des entités admissibles décrites dans la Loi;
- Le directeur général de la Société.

### Investissements

La Société peut faire des investissements avec ou sans garantie ou cautionnement, principalement dans des entités admissibles. Les entités admissibles comprennent une coopérative admissible et une société ou une personne morale qui exploite activement une entreprise dont la majorité des employés résident au Québec et dont l'actif est inférieur à 100 M\$ ou l'avoir net, inférieur ou égal à 50 M\$.

La Société peut investir jusqu'à 5 % de son actif (tel qu'il est établi sur la base de la dernière évaluation d'experts-comptables) dans une même entreprise ou une coopérative admissible. L'investissement est généralement prévu pour une durée de cinq à huit ans. Ce pourcentage peut être porté jusqu'à 10 % pour permettre à la Société d'acquérir des titres d'une entité faisant des affaires au Québec, mais qui n'est pas une entité admissible. Dans un tel cas, la Société ne peut, directement ou indirectement, acquérir ni détenir des actions représentant plus de 30 % des droits de vote pouvant être exercés en toutes circonstances.

En vertu de la Loi, d'autres investissements peuvent se qualifier comme étant admissibles, tels les investissements dans certains fonds d'investissement, si les conditions spécifiques prévues par la Loi sont respectées.

À la fin de chaque exercice, la part des investissements de la Société dans des entités admissibles, de même que les autres investissements qualifiés, qui ne comportent aucun cautionnement ou aucune hypothèque et effectués à titre de premier acquéreur, doit représenter, en moyenne, au moins 60 % de l'actif net moyen ajusté de la Société pour l'exercice précédent, et au moins 35 % de ce pourcentage doit être investi dans des entités situées dans les régions ressources du Québec ou dans des coopératives admissibles. La Société peut être tenue de verser des pénalités si ces règles ne sont pas respectées. Au 31 décembre 2013, aucune somme n'était exigible en vertu de ces règles.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Peuvent également être considérés dans les calculs des investissements admissibles des investissements effectués par la Société à titre autre que de premier acquéreur pour l'acquisition de titres émis par une entité admissible. Pour les investissements effectués avant le 10 novembre 2007, ces investissements ne devaient pas représenter plus du tiers de l'ensemble des investissements effectués par la Société à titre de premier acquéreur dans cette entité. Pour les investissements effectués à partir du 10 novembre 2007, cette restriction est abolie, mais la Société ne peut avoir investi plus de 20 % de son actif net à la fin de l'exercice précédent à titre autre que de premier acquéreur pour que ces investissements soient admissibles.

## 2 Mode de présentation et adoption des Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)

### Adoption des IFRS

Les présents états financiers intermédiaires (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). La Société a adopté ce référentiel comptable pour son exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2014, comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, la Société préparait ses états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR canadiens ») définis dans la Partie V du *Manuel de CPA* (Comptables professionnels agréés) *Canada*. La Société a appliqué les mêmes méthodes comptables aux fins de la préparation de son bilan d'ouverture en IFRS au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et pour toutes les périodes présentées, comme si ces méthodes avaient toujours été en vigueur. La note 20 fait état de l'incidence de la transition aux IFRS sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie présentés par la Société. Elle présente également la nature et l'effet des changements de méthodes comptables importants par rapport aux méthodes utilisées aux fins de la préparation des états financiers de la Société conformément aux PCGR canadiens.

### Déclaration de conformité

La Société a établi ses états financiers individuels conformément aux IFRS, et plus particulièrement selon l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Ces états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration le 21 août 2014.

### Base d'évaluation

Ces états financiers ont été préparés sur la base de la juste valeur, sauf en ce qui concerne les instruments financiers classés dans les prêts et créances et les autres passifs financiers, ainsi que les impôts qui sont évalués au coût amorti et au coût.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Entité d'investissement

La Société compte plusieurs actionnaires qui lui sont non liés et détient plusieurs investissements directement et indirectement dans des fonds sous-jacents. Les participations dans la Société sont sous forme d'actions rachetables, sujet à certaines conditions, qui sont présentées dans l'actif net, conformément à l'exemption visant les titres d'instruments remboursables au gré de l'actionnaire selon l'IAS 32, *Instruments financiers : présentation*.

La Société a conclu qu'elle constitue une entité d'investissement selon l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, car elle obtient des fonds de plusieurs actionnaires, prend l'engagement auprès de ceux-ci de gérer les fonds dans le but d'apporter du rendement sur le capital, et mesure et évalue la performance de ses investissements sur une base de juste valeur. Conséquemment, les investissements dans les filiales et les entités associées présentés dans les investissements à impact économique québécois sont comptabilisés à la juste valeur.

## 3 Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables importantes ayant servi à l'établissement des présents états financiers sont présentées ci-après.

### Instruments financiers

La Société comptabilise les instruments financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les achats ou les ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction. Les actifs et passifs financiers sont classés dans différentes catégories en fonction de leurs caractéristiques ainsi que l'intention de la Société au moment de leur acquisition et leur émission. Les investissements à impact économique québécois, les autres investissements, les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois ainsi que les billets à payer et passifs financiers sont désignés à la juste valeur par le biais du résultat net. Ces instruments financiers font partie d'un portefeuille géré conformément à une stratégie de gestion d'investissement documentée et dont la performance est évaluée, d'après la méthode de la juste valeur. De plus, les informations sur le portefeuille sont fournies à l'interne sur cette base aux principaux dirigeants de la Société.

L'encaisse ainsi que les autres comptes débiteurs sont classés dans les prêts et créances et les comptes créditeurs dans les autres passifs financiers. Ces instruments financiers sont comptabilisés au coût amorti qui se rapproche de leur juste valeur.

Les passifs financiers sont décomptabilisés à l'extinction de l'obligation, soit à la date où l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou expirée.

### Évaluation de la juste valeur

La juste valeur s'entend du prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## *Juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs*

La juste valeur des actifs et des passifs négociés sur des marchés actifs est basée sur le prix coté situé entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances.

## *Juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs*

Lorsqu'il n'existe pas de prix cotés sur des marchés actifs, la juste valeur est déterminée à partir de techniques d'évaluation choisies selon certains critères déterminés et en fonction des conditions qui prévalent sur le marché à chaque date de présentation de l'information financière. Les principaux instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs sont inclus dans les investissements à impact économique québécois. Les techniques utilisées se basent sur des principes d'évaluation comportant des lignes directrices généralement utilisées dans l'industrie par les professionnels en évaluation d'entreprise. Ces principes d'évaluation sont approuvés par le conseil d'administration de la Société. La méthode d'évaluation employée pour un instrument financier donné est généralement la même d'une période à l'autre, sauf dans les cas où un changement aboutit à des estimations plus précises de la juste valeur. Comme le contexte propre à chaque entité sous-jacente à ces instruments financiers est en constante évolution, des changements de techniques d'évaluation se produisent à chaque période de présentation de l'information financière.

## *Prêts et avances, actions non participantes*

La juste valeur des prêts et avances ainsi que des actions non participantes est déterminée par l'actualisation des flux monétaires contractuels qui devraient être perçus par la Société en utilisant un taux d'actualisation qui reflète le rendement qu'elle exigerait compte tenu du risque de crédit de l'entité.

## *Actions participantes*

La principale technique utilisée pour déterminer la juste valeur des actions participantes est celle de la capitalisation des flux monétaires. Les deux principales variables utilisées dans cette technique sont le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation. Pour déterminer le flux monétaire caractéristique, une estimation des flux monétaires récurrents est effectuée à partir des résultats historiques de l'entité et/ou de ses prévisions financières. Par la suite, un facteur de pondération est appliqué à chacun des flux retenus afin de refléter sa probabilité de réalisation. Le taux de capitalisation utilisé pour capitaliser le flux caractéristique ainsi obtenu reflète la façon selon laquelle l'entité pourrait financer ses opérations et les risques afférents à la réalisation de ce flux caractéristique.

Lorsque le prix d'une transaction récente négocié entre des parties non liées dans des conditions normales de concurrence est disponible, cette technique d'évaluation est retenue. Il peut être aussi approprié d'utiliser une technique basée sur une offre d'achat reçue d'un tiers lorsque celle-ci est jugée sérieuse et crédible. Un jugement est nécessaire afin de déterminer si la juste valeur de cette transaction récente ou de l'offre d'achat représente la meilleure indication de la juste valeur à la date d'évaluation. La période pendant laquelle il est jugé approprié de faire référence à une transaction passée ou à une offre d'achat dépend des circonstances propres à chaque investissement.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Une autre technique d'évaluation utilisée est celle de l'actif net redressé qui consiste à réévaluer l'ensemble des actifs et des passifs qui se trouvent au bilan de l'entité ou du fonds à leur juste valeur à la date de l'évaluation. Les principaux redressements effectués sont ceux liés à la juste valeur des actifs et des passifs, aux nouvelles informations disponibles et aux événements importants survenus entre la date du bilan de l'entité ou du fonds et la date d'évaluation.

## *Caution*

Lorsqu'il est probable qu'un montant devra être déboursé par la Société relativement à une caution qu'elle a accordée, une approche fondée sur l'actif et une méthode de valeur de liquidation est utilisée afin d'estimer le montant de passif à constater.

## *Billets à payer et passifs financiers*

Les billets à payer et passifs financiers sont liés à l'acquisition de certains investissements et sont comptabilisés à leur juste valeur, correspondant à la somme que la Société aurait à verser en vertu des ententes contractuelles sous-jacentes à ces billets et passifs financiers à la date de présentation de l'information financière.

## *Engagements afférents à des titres vendus à découvert*

Les titres vendus à découvert dans le cadre des activités de négociation, qui représentent l'obligation pour la Société de livrer des titres qu'elle ne possédait pas au moment de la vente, sont comptabilisés comme passifs et sont inscrits à leur juste valeur établie selon le prix coté à l'intérieur de l'écart entre le cours acheteur et le cours vendeur qui reflète le mieux la juste valeur selon les circonstances à la date de présentation de l'information financière. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés sur ces titres sont enregistrés aux résultats sous la rubrique « Intérêts ». Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société n'est pas partie à des transactions de vente à découvert. En raison de changements réglementaires, le gestionnaire de la Société est en train de revoir ses stratégies afin de ne plus recourir à des titres vendus à découvert.

## *Titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat*

La Société conclut des achats et des ventes à court terme de valeurs mobilières et, simultanément, des engagements à les revendre et à les racheter à un prix et à une date prédéterminés. Ces conventions de revente et de rachat sont comptabilisées à titre d'opérations de prêts et d'emprunts assortis de garanties et sont inscrites aux bilans au prix de vente ou de rachat prédéterminé par l'engagement. L'écart entre le coût d'achat et le prix de vente prédéterminé et l'écart entre le prix de vente et le prix de rachat prédéterminé sont comptabilisés au poste « Intérêts », selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2013, la Société ne détient aucun titre acquis en vertu de conventions de revente ni de titre vendu en vertu de conventions de rachat. En raison de changements réglementaires, le gestionnaire de la Société est en train de revoir ses stratégies afin de ne plus recourir à des titres acquis en vertu de conventions de revente et titres vendus en vertu de conventions de rachat.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## *Montants à recevoir sur les cessions des investissements à impact économique québécois*

La juste valeur des montants à recevoir sur les cessions des investissements à impact économique québécois est déterminée selon la méthode d'actualisation des flux monétaires contractuels. Généralement, l'estimation des montants à recevoir et du moment de leur recouvrement dépendent d'événements futurs ou de la réalisation de certaines conditions.

## **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et des instruments de marché monétaire dont l'échéance au moment de l'acquisition est inférieure à 90 jours.

## **Capital-actions**

Les actions de la Société sont rachetables au gré de l'actionnaire, sujet à certaines conditions, et constituent donc des passifs financiers. Elles sont toutefois présentées dans l'actif net, car elles possèdent toutes les caractéristiques suivantes :

- Elles accordent à l'actionnaire le droit à une quote-part de l'actif net de la Société en cas de liquidation de celle-ci;
- Elles appartiennent à une catégorie qui est subordonnée à toutes les autres catégories d'instruments de la Société;
- Elles possèdent des caractéristiques identiques à tous les autres instruments de cette catégorie;
- À l'exception de l'obligation contractuelle pour la Société de racheter ou de rembourser l'instrument en trésorerie ou à partir d'un autre actif financier, elles n'incluent pas l'obligation contractuelle de remettre de la trésorerie ou un autre actif financier à une autre entité, ni d'échanger des actifs financiers ou des passifs financiers avec une autre entité dans des conditions potentiellement défavorables à la Société; il ne s'agit pas non plus d'un contrat qui sera ou qui peut être réglé en actions de la Société;
- le total des flux de trésorerie attendus attribuables aux actions sur leur durée de vie est basé essentiellement sur le résultat net, la variation de l'actif net comptabilisé ou la variation de la juste valeur de l'actif net comptabilisé et non comptabilisé de la Société sur la durée de vie des actions (à l'exclusion de l'effet des actions).

Les frais d'émission d'actions, nets d'impôts, sont inclus dans les états des variations de l'actif net.

## **Constatation des produits**

### *Intérêts et dividendes*

Pour les investissements à impact économique québécois, les intérêts sont comptabilisés au taux contractuel lorsque leur encaissement est raisonnablement assuré. Pour les autres investissements, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des primes et des escomptes selon cette méthode est enregistré aux résultats sous la rubrique « Intérêts ».

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les dividendes sont comptabilisés à la date d'inscription aux registres des actionnaires et lorsqu'ils sont déclarés par les sociétés émettrices des actions.

## *Frais d'administration*

Les frais d'administration sont comptabilisés lors de la première souscription d'un actionnaire et lors de la fermeture du compte par celui-ci.

## *Gains et pertes*

Les gains et les pertes réalisés sur les investissements sont comptabilisés au moment de la vente et correspondent à l'écart entre le produit de la cession et le coût. Les gains et les pertes réalisés sur un billet à payer ou un passif financier sont comptabilisés lorsque ceux-ci sont payés et correspondent à l'écart entre le montant payé par la Société en règlement du billet ou du passif financier et leur valeur initiale. Ces gains et ces pertes ne prennent pas en compte les gains et les pertes non réalisés des exercices précédents, lesquels sont renversés et pris en compte dans les gains et les pertes non réalisés de l'exercice en cours.

Les gains et les pertes non réalisés sur les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois sont comptabilisés au moment de leur évaluation à la juste valeur.

## **Devise fonctionnelle et conversion de devises**

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens, soit la devise fonctionnelle de la Société, au cours de change en vigueur à la date de clôture de la période de présentation de l'information financière. Les produits et les charges sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les plus-values ou les moins-values, réalisées ou non, sur les investissements résultant de ces conversions sont comptabilisées aux états du résultat global à la rubrique « Gains (pertes) sur investissements ». Pour les autres actifs et passifs monétaires libellés en devises, les variations liées à la conversion de devises sont présentées dans les « Autres frais d'exploitation » aux états du résultat global.

## **Impôts**

La charge d'impôts sur le bénéfice comprend la charge d'impôts exigibles et la charge d'impôts différés. Les impôts sur le bénéfice sont comptabilisés aux états du résultat global, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés hors résultat directement aux états des variations de l'actif net. Dans ce cas, les impôts sur le bénéfice sont aussi comptabilisés hors résultat directement dans l'actif net.

L'impôt exigible est le montant de l'impôt sur le bénéfice payable au titre du bénéfice imposable de la période, calculé selon les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture de la période de présentation de l'information financière et tout ajustement de l'impôt à payer à l'égard des périodes antérieures.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporelles survenant entre les bases fiscales des actifs et des passifs et leurs valeurs comptables dans les états financiers, sauf ceux liés aux gains latents décrits au paragraphe suivant. L'impôt différé est calculé sur une base non actualisée au moyen des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture et dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé sera réglé. Un actif d'impôt différé est comptabilisé seulement dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, auquel les différences temporelles pourront être imputées, sera disponible.

La Société est assujettie à l'impôt fédéral et à l'impôt provincial sur son bénéfice. Elle est également assujettie aux règles d'impôts applicables aux sociétés de placement à capital variable. Pour les fins de l'impôt fédéral, la Société peut entre autre obtenir le remboursement de son impôt payé sur ses gains en capital en procédant au rachat de ses actions. La Société se considère en substance exemptée des impôts fédéraux sur le bénéfice liés aux gains (pertes) en capital aux fins de l'application des IFRS et, par conséquent, ne constate aucun impôts différés relativement aux gains (pertes) latents sur les investissements ni impôts différés relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux liés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Pour les fins de l'impôt provincial, les gains (pertes) en capital réalisés ne sont pas imposables (déductibles).

## **Bénéfice net par action ordinaire**

Le bénéfice net par action ordinaire est obtenu en divisant le bénéfice net par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

## **4 Jugements significatifs, estimations et hypothèses**

La préparation des états financiers conformément aux IFRS exige que la Société exerce des jugements et ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que sur l'information connexe. Des modifications apportées aux hypothèses peuvent avoir une incidence importante sur les états financiers de la période au cours de laquelle ces hypothèses ont été modifiées. La Société estime que les hypothèses utilisées sont appropriées et que ses états financiers présentent par conséquent une image fidèle de sa situation financière et de ses résultats.

La principale méthode comptable qui a nécessité que la Société porte des jugements subjectifs ou complexes, souvent sur des questions de nature incertaine, concerne l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Un jugement important est posé dans les hypothèses utilisées dans les techniques d'évaluation. Bien que, dans la mesure du possible, ces techniques fassent appel à des données observables, la juste valeur est également établie au moyen de données et d'estimations internes (données non observables) qui tiennent compte des caractéristiques propres à l'instrument financier ainsi que de tout facteur pertinent pour l'évaluation. L'utilisation de données non observables requiert le recours au jugement de la part de la Société afin que celles-ci reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer la juste valeur à partir de la meilleure information disponible dans les circonstances. La Société considère comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures.

Conformément aux exigences contenues dans le *Règlement sur l'information continue des fonds d'investissement en capital de développement* mis en place par l'Autorité des marchés financiers, la Société a mis en œuvre divers contrôles et procédures afin de s'assurer que l'évaluation des instruments financiers est appropriée et fiable. Les évaluations sont préparées par une équipe d'évaluateurs qualifiés qui s'appuient sur un processus structuré comportant plusieurs étapes de validation et de révision. Un comité d'évaluation de portefeuille, formé majoritairement de membres qui sont des évaluateurs qualifiés indépendants, surveille le risque opérationnel lié à la non-conformité à la méthodologie d'évaluation de portefeuilles et fait rapport semestriellement au conseil d'administration. Plus précisément, son rôle consiste à passer en revue semestriellement toute l'information pertinente concernant les évaluations du portefeuille d'investissements à impact économique québécois, afin de fournir une assurance raisonnable que le processus d'évaluation respecte les exigences réglementaires.

## 5 Normes comptables publiées mais non encore adoptées

Les normes comptables applicables par la Société qui ont été publiées par l'IASB, mais qui ne sont pas encore en vigueur le 30 juin 2014 sont présentées ci-après.

### **Améliorations annuelles**

L'IASB a publié, en décembre 2013, les cycles 2010-2012 et 2011-2013 de son processus d'Améliorations annuelles, qui apportent des modifications nécessaires mais non urgentes à certaines normes.

Certaines de ces modifications seront applicables aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014, alors que d'autres seront applicables aux opérations effectuées à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014. Ces modifications n'auront pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Société.

### **IFRS 9, Instruments financiers**

L'IASB a publié en juillet 2014 la norme définitive sur les instruments financiers, portant sur le classement et l'évaluation, la dépréciation et la comptabilité de couverture, en remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. La date d'application de l'IFRS 9 a été fixée aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018. La Société évalue actuellement les incidences de l'adoption de cette norme.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## ***IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients***

L'IASB a publié en mai 2014 l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui établit un modèle de comptabilisation unique et exhaustif pour tous les contrats avec des clients à l'exception de ceux qui sont compris dans le champ d'application d'autres normes tels que les instruments financiers.

L'IFRS 15 remplace ainsi les deux principales normes de comptabilisation des produits, soit l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires* et l'IAS 11, *Contrats de construction*, de même que les interprétations connexes. Le principe de base de cette nouvelle norme est que la comptabilisation d'un produit doit traduire le transfert de biens ou de services en un montant qui reflète la valeur de la contrepartie reçue ou que l'on s'attend à recevoir en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme fournit aussi davantage de directives relativement à certains types de transactions et se traduira par une divulgation accrue de renseignements sur les produits.

La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, qui sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **6 Risques associés aux instruments financiers**

Les risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur la situation financière de la Société sont discutés en détail dans les sections auditées « Risques de marché », « Risque de crédit et de contrepartie » et « Risque de liquidité » du rapport de gestion de la Société aux pages 11 et 12 et font partie intégrante des états financiers audités.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 7 Investissements à impact économique québécois

Le *Relevé audité du coût des investissements à impact économique québécois* est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse [capitalregional.com](http://capitalregional.com) et sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	<b>Au 30 juin 2014</b>		
	<b>Coût \$</b>	<b>Gain (perte) non réalisé \$</b>	<b>Juste valeur \$</b>
Non garantis			
Actions ordinaires	247 318	80 924	328 242
Actions privilégiées	82 631	7 390	90 021
Parts de fonds	182 384	8 835	191 219
Prêts et avances	163 129	(15 152)	147 977
Garantis			
Prêts et avances	5 770	(1 129)	4 641
	<b>681 232</b>	<b>80 868</b>	<b>762 100</b>
	<b>Au 31 décembre 2013</b>		
	<b>Coût \$</b>	<b>Gain (perte) non réalisé \$</b>	<b>Juste valeur \$</b>
Non garantis			
Actions ordinaires	230 493	60 390	290 883
Actions privilégiées	83 997	6 613	90 610
Parts de fonds	165 598	6 364	171 962
Prêts et avances	185 187	(10 185)	175 002
Garantis			
Prêts et avances	6 272	(822)	5 450
	<b>671 547</b>	<b>62 360</b>	<b>733 907</b>

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Non garantis			
Actions ordinaires	170 836	36 939	207 775
Actions privilégiées	78 465	2 142	80 607
Parts de fonds	145 255	(2 584)	142 671
Prêts et avances	225 225	(2 708)	222 517
Garantis			
Prêts et avances	5 633	(158)	5 475
	<b>625 414</b>	<b>33 631</b>	<b>659 045</b>

Les investissements à impact économique québécois incluent des investissements évalués en dollars américains pour une juste valeur de 149,6 M\$ (127,6 M\$ au 31 décembre 2013; 92,6 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Les ententes relatives aux investissements à impact économique québécois peuvent comporter des clauses prévoyant des options de conversion et de rachat.

Les prêts et avances portent intérêt au taux moyen pondéré de 11,6 % (11,3 % au 31 décembre 2013; 11,3 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013) et ont une durée moyenne résiduelle de 4,3 années (4,5 années au 31 décembre 2013; 4,2 années au 1<sup>er</sup> janvier 2013). Pour la quasi-totalité des prêts et avances portant intérêt, le taux d'intérêt est fixe. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014, les produits d'intérêts comptabilisés selon le taux contractuel est de 10,0 M \$ (12,5 M\$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013). La quasi-totalité de la variation de la juste valeur des prêts et avances est imputable aux changements du risque de crédit.

## Répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité

La répartition des investissements et des engagements par secteur d'activité s'établit comme suit :

				Au 30 juin 2014	
Secteur d'activité	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés <sup>(1)</sup> \$	Engagement total \$
Manufacturier	265 600	105 578	371 178	-	371 178
Services	198 887	(18 448)	180 439	10 000	190 439
Innovations technologiques	34 361	(15 097)	19 264	-	19 264
Fonds	182 384	8 835	191 219	172 046	363 265
<b>Total</b>	<b>681 232</b>	<b>80 868</b>	<b>762 100</b>	<b>182 046</b>	<b>944 146</b>

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Secteur d'activité	Au 31 décembre 2013				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés <sup>(1)</sup> \$	Engagement total \$
Manufacturier	282 252	79 987	362 239	1 450	363 689
Services	187 072	(7 437)	179 635	25 000	204 635
Innovations technologiques	36 625	(16 554)	20 071	-	20 071
Fonds	165 598	6 364	171 962	201 143	373 105
<b>Total</b>	<b>671 547</b>	<b>62 360</b>	<b>733 907</b>	<b>227 593</b>	<b>961 500</b>

Secteur d'activité	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013				
	Investissements au coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$	Fonds engagés mais non déboursés <sup>(1)</sup> \$	Engagement total \$
Manufacturier	273 491	50 287	323 778	2 096	325 874
Services	168 015	4 506	172 521	14 000	186 521
Innovations technologiques	38 652	(18 577)	20 075	-	20 075
Fonds	145 256	(2 585)	142 671	126 254	268 925
<b>Total</b>	<b>625 414</b>	<b>33 631</b>	<b>659 045</b>	<b>142 350</b>	<b>801 395</b>

<sup>(1)</sup> Les fonds engagés mais non déboursés n'apparaissent pas à l'actif.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Fonds engagés mais non déboursés

Les fonds engagés mais non déboursés représentent les investissements qui ont déjà été convenus et pour lesquels des montants ont été engagés par la Société mais non encore déboursés à la date de présentation de l'information financière. Les débours futurs sont assujettis au respect de certaines conditions. En supposant que les conditions seront respectées, l'échéancier estimé des paiements exigibles au cours des prochains exercices terminés les 31 décembre est le suivant :

2014 (6 mois) \$	2015 \$	2016 \$	2017 \$	2018 et après \$	Total \$
23 403	47 090	55 478	19 129	36 946	182 046

## Investissements dans les filiales et dans les entités associées

À la suite des analyses quantitatives et qualitatives effectuées, la Société a déterminé qu'elle détient le contrôle (filiales) ou qu'elle exerce une influence notable (entités associées) sur le nombre d'entités suivants :

	Au 30 juin 2014		Au 31 décembre 2013		Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	
	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$	Nombre	Juste valeur \$
<b>Filiales</b>						
Entreprises partenaires	10	160 544	10	162 016	8	136 081
<b>Entités associées</b>						
Entreprises partenaires	17	138 816	17	137 305	15	126 843
Fonds	7	167 496	6	152 060	5	120 734

L'établissement principal de ces entités est au Québec et le pays d'incorporation est le Canada. Au 31 décembre 2013, l'augmentation du nombre d'entreprises partenaires s'explique par l'acquisition d'une nouvelle filiale et de trois entités associées, ainsi que par l'augmentation des titres de participation d'une entité associée faisant ainsi passer le contrôle entre les mains de la Société. Aucun autre changement dans la détention de ces entreprises partenaires n'est survenu au 30 juin 2014.

Les participations dans le capital-actions de ces entreprises partenaires sont constituées d'actions ordinaires et d'actions privilégiées. Le pourcentage des titres de participation détenus par la Société dans chacune de ces entreprises partenaires est à 50 % et plus pour les filiales et se situe entre 15 % à 49 % pour les entités associées. À l'exception d'une filiale (une au 31 décembre 2013; aucune au 1<sup>er</sup> janvier 2013) et d'une entité associée (une au 31 décembre 2013; une au 1<sup>er</sup> janvier 2013), les droits de vote pour ces entreprises partenaires sont équivalents à la proportion des intérêts détenus.

La Société a investi en tant que commanditaire dans certains fonds sur lesquels elle exerce une influence notable. Les participations sont constituées de parts et le pourcentage de détention varie entre 20 % et 100 % (20 % et 100 % au 31 décembre 2013; 20 % et 54,5 % au 1<sup>er</sup> janvier 2013). Au 30 juin 2014 et au 31 décembre 2013, la Société a investi dans un nouveau fonds, ce qui explique l'augmentation du nombre de fonds.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 8 Autres investissements

Le *Relevé des autres investissements* non audité est disponible au siège social de la Société, sur son site Internet à l'adresse [capitalregional.com](http://capitalregional.com) et sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com). Ce relevé ne fait pas partie intégrante des états financiers.

	Au 30 juin 2014		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	152 760	1 610	154 370
Provinciales, municipales ou garanties	220 725	3 007	223 732
Institutions financières	134 290	4 349	138 639
Sociétés	49 742	1 799	51 541
	557 517	10 765	568 282
Actions privilégiées	74 330	(563)	73 767
Instruments de marché monétaire <sup>(1)</sup>	21 440	-	21 440
Contrats de change <sup>(2)</sup>	-	(4)	(4)
<b>Total</b>	<b>653 287</b>	<b>10 198</b>	<b>663 485</b>

### Répartition des obligations par échéance

	Au 30 juin 2014			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	30 515	351 192	175 810	557 517
Valeur nominale	30 550	345 636	170 563	546 749
Juste valeur	30 625	357 391	180 266	568 282
Taux moyen nominal <sup>(3)</sup>	1,69 %	2,95 %	3,65 %	3,10 %
Taux moyen effectif	1,45 %	2,40 %	3,11 %	2,57 %

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

	Au 31 décembre 2013		
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	183 418	835	184 253
Provinciales, municipales ou garanties	221 118	(230)	220 888
Institutions financières	160 829	2 831	163 660
Sociétés	52 318	560	52 878
	<u>617 683</u>	<u>3 996</u>	<u>621 679</u>
Actions privilégiées	76 186	(2 663)	73 523
Instruments de marché monétaire <sup>(1)</sup>	12 278	-	12 278
Contrats de change <sup>(2)</sup>	-	(484)	(484)
Total	<u>706 147</u>	<u>849</u>	<u>706 996</u>

## Répartition des obligations par échéance

	Au 31 décembre 2013			
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	-	381 060	236 623	617 683
Valeur nominale	-	374 707	229 253	603 960
Juste valeur	-	385 445	236 234	621 679
Taux moyen nominal <sup>(3)</sup>	-	3,00 %	3,83 %	3,31 %
Taux moyen effectif	-	2,44 %	3,26 %	2,75 %

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
	Coût \$	Gain (perte) non réalisé \$	Juste valeur \$
Obligations			
Fédérales ou garanties	178 728	5 758	184 486
Provinciales, municipales ou garanties	228 099	4 062	232 161
Institutions financières	136 665	5 889	142 554
Sociétés	30 983	2 415	33 398
	574 475	18 124	592 599
Actions privilégiées	63 500	1 212	64 712
Instruments de marché monétaire <sup>(1)</sup>	13 508	-	13 508
Contrats de change <sup>(2)</sup>	-	(247)	(247)
Total	651 483	19 089	670 572

## Répartition des obligations par échéance

				Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
	Moins de 1 an \$	De 1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Coût	-	278 566	295 909	574 475
Valeur nominale	-	272 869	282 370	555 239
Juste valeur	-	283 799	308 800	592 599
Taux moyen nominal <sup>(3)</sup>	-	3,22 %	3,96 %	3,59 %
Taux moyen effectif	-	2,35 %	3,20 %	2,79 %

<sup>(1)</sup> Les instruments de marché monétaire sont composés de dépôts à terme, de bons du Trésor et d'obligations à coupons détachés d'une échéance originale inférieure à un an. Au 30 juin 2014, la totalité des instruments de marché monétaire ont une échéance au moment de leur acquisition entre 1 et 12 mois (entre 2 et 5 mois au 31 décembre 2013; entre 2 et 9 mois au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

<sup>(2)</sup> Les contrats de change pour vendre un notionnel de 154,3 M\$ US ont une échéance de 3 mois (133,0 M\$ US au 31 décembre 2013; 114,0 M\$ US au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

<sup>(3)</sup> La quasi-totalité des obligations portent intérêt à taux fixe.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 9 Juste valeur des instruments financiers

### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

La Société a catégorisé ses instruments financiers selon les trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Niveau 1 : évaluation basée sur les cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif utilisées dans l'évaluation, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, sont observables directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : les données relatives à l'actif ou au passif utilisées dans l'évaluation ne sont pas fondées sur des données observables de marché (à savoir des données non observables).

Les tableaux qui suivent présentent la répartition des évaluations à la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur aux bilans selon ces trois niveaux :

				Au 30 juin 2014
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actifs financiers</b>				
Investissements à impact économique québécois	927	-	761 173	762 100
Autres investissements	450 061	213 424	-	663 485
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	15 433	15 433
Total des actifs financiers	450 988	213 424	776 606	1 441 018
<b>Passifs financiers</b>				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	15 365	15 365

				Au 31 décembre 2013
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actifs financiers</b>				
Investissements à impact économique québécois	1 535	-	732 372	733 907
Autres investissements	461 044	246 352	-	707 396
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	15 234	15 234
Total des actifs financiers	462 579	246 352	747 606	1 465 537
<b>Passifs financiers</b>				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	15 000	15 000

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actifs financiers</b>				
Investissements à impact économique québécois	1 991	-	657 054	659 045
Autres investissements	476 862	193 710	-	670 572
Montant à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	-	-	23 436	23 436
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>478 853</b>	<b>193 710</b>	<b>680 490</b>	<b>1 353 053</b>
<b>Passifs financiers</b>				
Billets à payer et passifs financiers	-	-	11 352	11 352

Les transferts entre les niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur se font à la date de clôture de la période visée. Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux durant la période de six mois terminée le 30 juin 2014 et durant l'exercice terminé le 31 décembre 2013.

## Instruments financiers classés dans le niveau 3

Le tableau suivant présente le rapprochement entre les soldes de début et de fin des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

	Au 30 juin 2014		
	Investissements à impact économique québécois \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
<b>Juste valeur au 31 décembre 2013</b>	732 372	15 234	(15 000)
Gains (pertes) réalisés	( 3 263)	356	(121)
Gains (pertes) non réalisés	19 117	-	(1 321)
Acquisitions/émission	54 167	-	-
Cessions/remboursements	(41 220)	(157)	1 077
<b>Juste valeur au 30 juin 2014</b>	<b>761 173</b>	<b>15 433</b>	<b>(15 365)</b>
Gains (pertes) non réalisés sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers au 30 juin 2014	16 852	-	(1 448)

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

			Au 31 décembre 2013
	Investissements à impact économique québécois \$	Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois \$	Billets à payer et passifs financiers \$
<b>Juste valeur au 1<sup>er</sup> janvier 2013</b>	657 054	23 436	(11 352)
Gains (pertes) réalisés	10 218	1 502	-
Gains (pertes) non réalisés	29 184	-	(3 648)
Acquisitions/émission	134 980	966	-
Cessions/remboursements	(99 064)	(10 670)	-
<b>Juste valeur au 31 décembre 2013</b>	732 372	15 234	(15 000)
Gains (pertes) non réalisés sur les investissements et les billets à payer et passifs financiers au 31 décembre 2013	28 356	-	(3 648)

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les tableaux suivants présentent les principales techniques et les données utilisées pour évaluer la juste valeur des instruments financiers classés dans le niveau 3 :

				Au 30 juin 2014
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
<b>Investissements à impact économique québécois</b>				
Prêts et avances	76 520	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	2,9 % à 26,8 % (10,8 %)
Actions non participantes	40 190	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	5,2 % à 30,0 % (6,2 %)
Actions participantes majoritaires	125 825	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	8,9 % à 11,5 % (10,1 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	5,6 % à 23,6 % (12,5 %)
	24 755	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	9 964	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Actions participantes minoritaires	106 740	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	7,4 % à 16,7 % (9,3 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	1,3 % à 27,7 % (13,4 %)
	147 493	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	32 411	Actif net redressé	Actif net de l'entité	_(2)
	6 056	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Parts de fonds	<u>191 219</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	_(2)
	<u>761 173</u>			
<b>Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois</b>				
	15 433	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	1,0 % à 14,0 % (8,0 %)
<b>Billets à payer et passifs financiers</b>				
	(15 365)	Diverses	-	-

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Au 31 décembre 2013
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
<b>Investissements à impact économique québécois</b>				
Prêts et avances	88 403	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	3,1 % à 27,1 % (11,7 %)
Actions non participantes	39 887	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	5,7 % à 30,0 % (6,8 %)
Actions participantes majoritaires	102 092	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	9,2 % à 12,6 % (11,2 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	4,5 % à 25,0 % (14,6 %)
Actions participantes minoritaires	59 924	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	206 478		Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	1,4 % à 35,0 % (13,1 %)
	29 089	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
	28 319	Actif net redressé	Actif net de l'entité	-(2)
	6 218	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Parts de fonds	<u>171 962</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	-(2)
	<u>732 372</u>			
<b>Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois</b>				
	15 234	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	0,9 % à 13,0 % (7,6 %)
<b>Billets à payer et passifs financiers</b>				
	(15 000)	Diverses	-	-

# Capital régional et coopératif Desjardins

## Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

				Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
	Juste valeur \$	Principales techniques d'évaluation	Données non observables	Intervalles de valeurs des données (moyenne pondérée)
<b>Investissements à impact économique québécois</b>				
Prêts et avances	107 195	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	4,4 % à 28,1 % (11,6 %)
Actions non participantes	35 809	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	6,2 % à 30,0 % (8,0 %)
Actions participantes majoritaires	92 113	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	10,3 % à 12,4 % (11,4 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	6,5 % à 24,3 % (15,0 %)
	38 956	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
				-
	5 012	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Actions participantes minoritaires	139 850	Capitalisation des flux monétaires	Taux de capitalisation	8,2 % à 20,9 % (10,9 %)
			% du flux caractéristique <sup>(1)</sup>	5,4 % à 23,6 % (12,6 %)
	71 948	Transactions récentes et offres d'achat	Prix payé/de l'offre	-
				-
	15 890	Actif net redressé	Actif net de l'entité	_ <sup>(2)</sup>
	7 610	Autres <sup>(3)</sup>	-	-
Parts de fonds	<u>142 671</u>	Actif net redressé	Actif net du fonds	_ <sup>(2)</sup>
	<u>657 054</u>			
<b>Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois</b>				
	23 436	Actualisation des flux monétaires	Taux de rendement exigé	0,9 % à 13,0 % (5,0 %)
<b>Billets à payer et passifs financiers</b>				
	(11 352)	Diverses	-	-

<sup>(1)</sup> En raison des tailles très variées des entités composant le portefeuille, le flux caractéristique est présenté en terme de pourcentage des ventes.

<sup>(2)</sup> En raison des tailles très variées des entités et des fonds composant le portefeuille, aucun intervalle de valeur des données n'est présenté pour l'actif net de l'entité ou du fonds.

<sup>(3)</sup> Les autres techniques d'évaluation regroupent notamment les méthodes de valeur de transaction escomptée, de la valeur de rachat et de la valeur de liquidation.

Les principales techniques d'évaluation utilisées pour les actions participantes tiennent compte des investissements faits dans une même entité sous forme de prêts et avances ainsi que d'actions non participantes. Conséquemment, la juste valeur des actions participantes inclut ces investissements mixtes.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## *Sensibilité de la juste valeur aux données non observables*

Bien que la Société considère que les estimations de la juste valeur retenues pour les fins des états financiers sont appropriées, l'utilisation d'hypothèses différentes liées aux données non observables pourrait amener des résultats différents.

### *Prêts et avances, actions non participantes - Actualisation des flux monétaires*

De façon générale, une augmentation (diminution) du taux de rendement exigé prise de façon isolée entraîne une diminution (augmentation) de la juste valeur. La Société juge que l'effet de la substitution d'une ou de plusieurs hypothèses raisonnablement possibles pourrait entraîner une variation du taux de rendement exigé de l'ordre de 0,5 %. Une telle variation du taux de rendement exigé n'aurait toutefois aucune incidence directe significative sur la juste valeur des prêts et avances et des actions non participantes.

### *Actions participantes - Capitalisation des flux monétaires*

Dans le cadre de l'évaluation d'un investissement donné, le recours à des hypothèses différentes liées aux deux données non observables, soit le flux monétaire caractéristique et le taux de capitalisation, pourrait entraîner une augmentation ou une diminution de la juste valeur de cet investissement. Toutefois, il existe des interrelations entre ces deux données non observables. En effet, l'utilisation d'hypothèses différentes liées à l'une de ces données entraîne généralement une révision des hypothèses sous-jacentes à l'autre donnée, limitant ainsi l'incidence sur la juste valeur.

En pratique, la Société détermine un intervalle de justes valeurs acceptables pour chacun des investissements évalués et le milieu de celui-ci est généralement retenu aux fins de présentation aux états financiers. En additionnant chacun de ces intervalles, l'écart cumulatif entre le haut ou le bas de l'intervalle des justes valeurs acceptables et la juste valeur retenue de l'investissement exprimé en pourcentage de l'actif net de la Société est de l'ordre de :

	Au 30 juin 2014	Au 31 décembre 2013	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013
Actions participantes majoritaires	+/- 0,3 %	+/- 0,3 %	+/- 0,4 %
Actions participantes minoritaires	+/- 0,3 %	+/- 0,5 %	+/- 0,3 %

La Société est d'avis que le fait de modifier les deux données non observables pour refléter d'autres hypothèses raisonnablement possibles pour chacun des investissements évalués pris individuellement devrait avoir une incidence plus limitée que ce pourcentage sur l'actif net de la Société.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## *Actions participantes - Transactions récentes et offres d'achat*

Selon ces techniques, la juste valeur des actions participantes est fondée sur une donnée observable, soit le prix d'une transaction récente négociée entre des parties non liées ou le prix d'une offre d'achat reçue. La Société doit porter un jugement pour déterminer si cette transaction récente est encore représentative de la juste valeur à la date d'évaluation ou si cette offre est sérieuse et crédible. Elle peut aussi, au besoin, apporter certains ajustements jugés nécessaires, introduisant ainsi des données non observables dans l'établissement de la juste valeur. Le montant des ajustements est généralement peu significatif comparativement au prix de la transaction retenue ou de l'offre d'achat auquel ils se rapportent. La Société considère que la juste valeur qu'elle aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

## *Parts de fonds - Actif net redressé*

Selon cette technique, la juste valeur des parts de fonds est fondée sur une donnée observable, soit l'actif net présenté aux plus récents états financiers audités de chaque fonds détenu et ajusté au besoin pour tenir compte des acquisitions ou cessions de parts que la Société a effectué entre la date des états financiers de chacun de ces fonds et la date d'évaluation. Dans certaines circonstances, la Société doit apporter certains autres ajustements qui font davantage appel au jugement. La Société considère que la juste valeur qu'elle aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

## *Autres techniques d'évaluation*

La juste valeur des actifs évalués selon d'autres techniques étant limitée, la Société considère que la juste valeur qu'elle aurait pu obtenir en utilisant des hypothèses différentes et raisonnablement possibles dans l'établissement des données non observables n'aurait pas été significativement différente de celle retenue.

## 10 Comptes débiteurs

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$
Intérêts, dividendes et distributions à recevoir sur les investissements	7 786	6 835	5 749
Montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois	15 433	15 234	23 436
Montants à recevoir sur les cessions d'autres investissements	1 032	-	-
Taxes à la consommation à recevoir	18	189	761
	<u>24 269</u>	<u>22 258</u>	<u>29 946</u>

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Les montants à recevoir sur les cessions d'investissements à impact économique québécois incluent des montants libellés en dollars américains pour une somme de 14,6 M\$ (14,3 M\$ au 31 décembre 2013; 22,8 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

## 11 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$
Encaisse	16 642	9 701	7 357
Instruments de marché monétaire	6 952	10 583	3 596
	<u>23 594</u>	<u>20 284</u>	<u>10 953</u>

## 12 Billets à payer et passifs financiers

Le 30 novembre 2010, la Société a acquis de Desjardins Capital de risque, S.E.C., une filiale de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec, des investissements d'une juste valeur de 17,6 M\$ en contrepartie de billets ayant une valeur initiale équivalente. Chaque billet à payer est lié à un des investissements acquis et contient une clause selon laquelle le montant à payer sera ajusté en fonction des sommes encaissées par la Société lors de la cession de l'investissement lié. Si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est inférieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera ajusté selon le montant reçu. Toutefois, si le montant encaissé par la Société, au moment de la cession, est supérieur au coût initial de l'investissement, le montant du billet sera majoré de 70 % du gain réalisé. Les frais de gestion pris en charge par la Société relativement à un investissement entre sa date d'acquisition et sa date de cession seront déduits du montant du billet correspondant.

Les billets à payer avaient une échéance initiale de trois ans et sont prolongés jusqu'au 31 mai 2017.

Au 30 juin 2014, des billets à payer d'une juste valeur de 11,2 M\$ étaient liés à des investissements à impact économique québécois évalués en dollars américains (10,4 M\$ au 31 décembre 2013; 8,5 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

Le 27 avril 2012, la Société a acquis du Régime de rentes du Mouvement Desjardins des investissements à impact économique québécois d'une juste valeur de 5,9 M\$ pour une contrepartie en argent. Dans les trois ans suivant leur acquisition, si la Société cède les investissements pour un montant supérieur au coût initial, un montant supplémentaire établi en fonction du montant encaissé sera payable au Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 13 Comptes créditeurs

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 051	2 100	1 859
Montant à payer sur les acquisitions d'autres investissements	6 025	-	-
Autres	2 074	1 676	642
	<u>10 150</u>	<u>3 776</u>	<u>2 501</u>

## 14 Marge de crédit

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 10 M\$ auprès de la Caisse centrale Desjardins. Ce crédit bancaire porte intérêt au taux de crédit d'exploitation de la Caisse centrale Desjardins majoré de 0,5 %. Cette marge est garantie par des instruments de marché monétaire et des titres obligataires présentés dans les autres investissements et est renouvelable annuellement. Au 30 juin 2014, au 31 décembre 2013 et au 1<sup>er</sup> janvier 2013, aucun montant n'était prélevé sur cette marge de crédit.

## 15 Capital-actions

### Autorisé

La Société est autorisée à émettre des actions ordinaires et des fractions d'action ordinaire, sans valeur nominale, participantes, avec droit de vote et droit d'élire deux représentants au conseil d'administration, rachetables sous réserve de certaines conditions prévues par la Loi, de façon à ce que le capital s'accroisse d'au plus 150 M\$ par année.

La Loi prévoit qu'à compter de la période de capitalisation qui suivra celle à la fin de laquelle la Société aura atteint, pour la première fois, une capitalisation d'au moins 1,25 milliard de dollars, la Société pourra recueillir, par période de capitalisation, le moins élevé des montants de 150 M\$ et de celui correspondant à la réduction du capital versé attribuable à l'ensemble des actions et des fractions d'action qui auront été rachetées ou achetées de gré à gré par la Société au cours de la période de capitalisation précédente. Le seuil de 1,25 milliard de dollars a été atteint le 28 février 2014.

Chaque période de capitalisation, d'une durée de 12 mois, débute le 1<sup>er</sup> mars de chaque année. Un impôt spécial est payable par la Société en cas de non-respect de ces limites et des mécanismes de contrôle ont été mis en place afin d'en assurer le respect.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

Le 10 juillet 2014, la Société a annoncé de nouvelles modalités concernant la vente des actions de la Société à compter de l'émission 2014, s'harmonisant notamment aux exigences du récent budget provincial déposé le 4 juin dernier et qui vont comme suit :

- Compte tenu de l'atteinte du plafond de sa capitalisation de 1 250 M\$ et de par sa loi constitutive, la Société est limitée à émettre, pour l'émission 2014, un montant équivalent aux rachats de la période d'émission précédente. Conséquemment, le montant autorisé de l'émission 2014 sera de 63 M\$;
- Pour l'émission 2015, le gouvernement du Québec a autorisé exceptionnellement à la Société à recueillir 150 M\$;
- Le taux du crédit d'impôt provincial octroyé pour l'acquisition d'actions de la Société est dorénavant de 45 %;
- La date du début des ventes de l'émission 2014 est fixée au 6 octobre 2014 dans l'ensemble du réseau des caisses Desjardins. En ce qui a trait à l'émission 2015, les ventes débuteront le 13 avril 2015;
- Afin de permettre au plus grand nombre d'actionnaires possible d'acquérir des actions de la Société, le montant maximum annuel alloué par investisseur pour les émissions 2014 et 2015 sera limité à 3 000 \$, ce qui procure un crédit d'impôt de 1 350 \$.

Conformément à la convention de gestion, la Société est tenue de payer des frais d'émission d'actions. Au 30 juin 2014, la Société présente les frais d'émission d'actions de néant (1,7 M\$ pour le premier semestre de 2013) nets d'impôts, en diminution du capital-actions.

## Modalités de rachat

Une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire n'est rachetable par la Société que dans les cas suivants :

- À la demande de la personne qui l'a acquise de la Société depuis au moins sept ans;
- À la demande d'une personne à qui une telle action ou fraction d'action a été dévolue par succession;
- À la demande de la personne qui l'a acquise de la Société si elle lui en fait la demande par écrit dans les 30 jours suivant la date de souscription;
- À la demande d'une personne qui l'a acquise de la Société si elle est déclarée atteinte d'une invalidité mentale ou physique grave et permanente qui la rend inapte à poursuivre son travail.

De plus, la Société pourra acheter de gré à gré une action ordinaire ou une fraction d'action ordinaire dans les cas où la mesure est prévue par une politique adoptée par le conseil d'administration et approuvée par le ministre des Finances.

Le prix de rachat des actions ordinaires est fixé deux fois l'an, à des dates distantes de six mois, par le conseil d'administration de la Société sur la base de la valeur de la Société déterminée selon les états financiers audités.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Crédit d'impôt

L'achat d'actions de la Société donne droit à l'investisseur de recevoir un crédit d'impôt non remboursable, applicable à l'impôt du Québec seulement, qui est établi comme suit :

- Pour les achats avant le 24 mars 2006 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats du 24 mars 2006 au 9 novembre 2007 : crédit d'impôt de 35 %;
- Pour les achats du 10 novembre 2007 au 28 février 2014 : crédit d'impôt de 50 %;
- Pour les achats à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 : crédit d'impôt de 45 %.

Un investisseur qui retire une partie ou la totalité de ses actions dans le cadre d'un rachat après sept ans de détention ne pourra plus se prévaloir du crédit d'impôt pour toute souscription dont le crédit d'impôt serait applicable à l'année d'imposition en cours ou à une année d'imposition subséquente.

## 16 Information concernant le capital

L'objectif de la Société dans la gestion du capital est la disponibilité de liquidités suffisantes pour effectuer des investissements conformément à sa mission et faire face aux demandes de rachat d'actions par les actionnaires. Le capital de la Société est composé de l'actif net.

La Société n'est pas assujettie à des exigences externes concernant son capital autres que celles régissant l'émission et le rachat de ses actions, tel qu'il est mentionné à la note 15.

La Société a comme politique de réinvestir les bénéfices générés par ses opérations et de ne pas verser de dividendes à ses actionnaires afin d'augmenter son capital disponible à l'investissement et de créer une plus-value pour les actions.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 17 Charges

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2014	2013
	\$	\$
<b>Autres frais d'exploitation</b>		
Honoraires d'audit	101	127
Rémunération des membres du conseil d'administration et de ses comités	274	221
Autres honoraires pour services professionnels	296	421
Frais de garde et rémunération du fiduciaire	53	53
Frais informatiques	637	873
Autres charges	233	200
	<hr/>	<hr/>
	1 594	1 895
	<hr/>	<hr/>
<b>Services aux actionnaires</b>		
Frais de fiduciaire	722	756
Communication de l'information aux actionnaires	162	46
Autres charges	134	11
	<hr/>	<hr/>
	1 018	813
	<hr/>	<hr/>

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 18 Impôt sur le bénéfice

### Charge d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice se détaillent comme suit :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin			
	2014		2013	
	Etat du résultat global \$	Etat des variations de l'actif net \$	Etat du résultat global \$	Etat des variations de l'actif net \$
Exigibles	3 273	(125)	3 958	(129)
Différés	(6)	125	(16)	(1 026)
	3 267	-	3 942	(1 155)

### Rapprochement du taux d'imposition

Le taux réel d'imposition sur le bénéfice diffère du taux de base pour les raisons suivantes :

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin	
	2014 \$	2013 \$
Impôts selon le taux d'imposition de base combiné de 39,9 %	14 232	2 377
Ecart permanent entre le bénéfice avant impôts et le revenu imposable et autres éléments		
Pertes (gains) réalisées et non réalisées sur investissements	(9 816)	2 969
Dividendes non imposables	(1 444)	(1 266)
Autres	295	(138)
	3 267	3 942

### Solde d'impôts sur le bénéfice

Les impôts sur le bénéfice comptabilisés aux bilans se détaillent comme suit :

	Au 30 juin 2014 \$	Au 31 décembre 2013 \$	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013 \$
<b>Actif</b>			
Impôts différés - frais d'émission	840	965	-
Impôts différés - autres	210	204	246
Impôts en main remboursables	8 977	10 397	11 169
Impôts sur le bénéfice à recouvrer	8 622	4 924	-
	18 649	16 490	11 415
<b>Passif</b>			
Impôts sur le bénéfice à payer	-	-	8 036

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 19 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées à la Société comprennent Desjardins Capital de risque inc. (« DCR »), son gestionnaire qui est une filiale de la Fédération des caisses Desjardins du Québec et fait partie du Mouvement des caisses Desjardins. La Société est donc indirectement liée au Mouvement des caisses Desjardins. Les parties liées incluent également les principaux dirigeants de la Société.

- La Société a retenu les services de DCR et l'a mandatée pour qu'elle assure la gestion et l'exploitation complète de la Société, conformément aux stratégies et aux objectifs approuvés par le conseil d'administration. La convention de gestion d'une durée de cinq ans est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Elle prévoit la facturation de frais distincts pour la contribution du réseau des caisses Desjardins dans la distribution des actions de la Société. La convention de gestion attribue à la Société certaines dépenses relatives à la gouvernance. Les honoraires de négociation sont gagnés par DCR et un crédit équivalent est appliqué en diminution des frais de gestion de la Société.

En vertu de cette convention, la Société s'est engagée jusqu'au 31 décembre 2015 à verser des frais de gestion équivalant à 2,02 % de la valeur moyenne annuelle des actifs de la Société, déduction faite de tout passif relatif aux investissements à impact économique québécois et aux autres investissements. Un ajustement aux frais de gestion de la Société est apporté afin d'éviter la double facturation liée à la participation de la Société dans certains fonds.

- La Société a confié à Fiducie Desjardins inc. le mandat de tenir ses registres d'actionnaires et de transfert des actions. Celle-ci agit aussi comme intermédiaire pour divers services de soutien aux actionnaires et représente, depuis le début des activités de la Société, la principale composante de la charge à l'égard des services rendus aux actionnaires. Cette convention a été renouvelée aux mêmes conditions jusqu'au 31 décembre 2014 à l'exception de la tarification qui a été ajustée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2013 et qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2014 et du mandat de scrutateur qui a été confié à une autre entreprise.
- La Société a consolidé la garde de valeur de ses actifs à Fiducie Desjardins inc. Le contrat de garde et d'administration est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009. Il est d'une durée illimitée à moins que l'une ou l'autre des parties, sur préavis écrit d'au moins 90 jours, ne décide d'y mettre fin.
- La Société a confié à la Fédération des caisses Desjardins du Québec l'encadrement des activités relatives à la distribution de ses actions dans le réseau des caisses Desjardins. La durée de cette convention est de un an, à moins que les parties ne conviennent d'y mettre fin. Elle sera renouvelée, d'année en année, à moins d'un préavis écrit de trois mois donné par l'une ou l'autre des parties.
- La Société a confié à la Caisse centrale Desjardins ses opérations bancaires liées à ses activités quotidiennes.
- La Société a confié à Valeur Mobilières Desjardins le rôle de courtier de plein exercice. Son travail consiste à être intermédiaire pour les ventes et les achats des actions transigées sur des marchés publics.

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## Transactions entre les parties liées de la Société

Dans le cours normal de ses activités, la Société a conclu des opérations avec d'autres entités du Mouvement des caisses Desjardins et toutes ces opérations sont mesurées à la valeur d'échange. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie. Les opérations et les soldes se détaillent comme suit:

	Au 30 juin 2014			Au 31 décembre 2013			Au 1 <sup>er</sup> janvier 2013		
	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$
<b>Bilans</b>									
<b>Actif</b>									
Autres investissements	-	9 781	9 781	-	13 889	13 889	-	15 708	15 708
Intérêts et dividendes à recevoir sur les investissements	-	72	72	-	105	105	-	126	126
Encaisse	-	16 736	16 736	-	9 416	9 416	-	7 397	7 397
<b>Passif</b>									
Billets à payer et passifs financiers	-	15 365	15 365	-	15 000	15 000	-	11 352	11 352
Comptes créditeurs	2 073	385	2 458	1 676	483	2 159	1 034	634	1 668

	Pour les périodes de six mois terminées les 30 juin					
	2014			2013		
	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$	DCR \$	Autres parties liées <sup>(1)</sup> \$	Total \$
<b>États du résultat global</b>						
<b>Produits</b>						
Intérêts	-	83	83	-	112	112
<b>Gains (pertes) sur investissements</b>						
investissements	-	(1 298)	(1 298)	-	(8 082)	(8 082)
<b>Charges</b>						
Frais de gestion	12 210	-	12 210	12 478	-	12 478
Autres frais d'exploitation	-	205	205	-	310	310
Services aux actionnaires	-	722	722	-	756	756

<sup>(1)</sup> Les autres parties liées comprennent la Fédération des caisses Desjardins du Québec ainsi que ses filiales, soit Caisse centrale Desjardins, Capital Desjardins, Valeur Immobilières Desjardins, Desjardins Capital de risque, S.E.C., et Fiducie Desjardins. Elles comprennent aussi le Régime de rentes du Mouvement Desjardins.

## Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants de la Société sont les membres du conseil d'administration. Pour la période de six mois terminée le 30 juin 2014, la rémunération des principaux dirigeants se compose uniquement d'avantages à court terme pour un montant de 202 000 \$ (165 000 \$ pour la période de six mois terminée le 30 juin 2013).

# Capital régional et coopératif Desjardins

Notes afférentes aux états financiers

Au 30 juin 2014

---

(les chiffres des tableaux sont en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire)

## 20 Passage aux IFRS

La présente note résume l'effet de la transition aux IFRS pour la Société:

### Choix à la transition

La Société ne s'est prévaluée d'aucune des exemptions facultatives à l'application rétrospective complète des IFRS à la transition à l'exception de l'option de désigner un actif financier ou un passif financier comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Tous les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net à la transition étaient antérieurement comptabilisés à la juste valeur selon les PCGR canadiens, conformément à la NOC-18, *Sociétés de placement*. Par ailleurs, l'application de cette exemption et des exceptions obligatoires à l'application rétrospective intégrale des IFRS n'a eu aucun impact à la transition.

### Rapprochement de l'actif net et du résultat global

L'adoption des IFRS n'a eu aucun impact sur l'actif net et le résultat global présentés antérieurement selon les PCGR canadiens.

### Ajustements de reclassement

La Société a reclassé certains montants à la transition pour assurer la conformité de la présentation de ses états financiers aux IFRS. Les principaux reclassements effectués sont les suivants :

- Conformément à IAS 1, *Présentation des états financiers*, la Société a reclassé les gains (pertes) sur investissements à même les produits dans les états du résultat global;
- Selon les IFRS, la Société se considère exemptée des impôts sur le bénéfice reliés aux gains en capital et par conséquent ne constate aucun passif d'impôts différés relativement aux gains nets latents sur les placements ni actif d'impôts différés équivalent relativement aux recouvrements latents découlant des mécanismes fiscaux reliés à l'impôt en main remboursable au titre des gains en capital. Selon les PCGR canadiens, des impôts futurs d'un montant de 7, 2 M\$ au 31 décembre 2013 (6,9 M\$ au 1<sup>er</sup> janvier 2013) étaient comptabilisés relativement à ces éléments. Ces différences n'ont entraîné aucun ajustement de l'actif net de la Société au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

### Ajustements au tableau des flux de trésorerie

Les acquisitions et produits de cession des investissements ont été reclassés des activités d'investissement aux activités opérationnelles pour refléter la nature des activités de la Société et sa qualification à titre d'entité d'investissement.